

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	2 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —)	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le prochain débat sur le Missions s'engagera encore sur une question de procédure. — Le exil de Trotsky. — Les premières mesures au Président Hoover.

— Ainsi, c'est décidé ! On décidera jeudi !
— C'est donc ce jour-là qu'on discutera la question des missions françaises à l'étranger ?
— Non ! C'est ce jour-là qu'on discutera si on doit la discuter !...
— Quelle chinoiserie !
— Que voulez-vous que j'y fasse ? Je vous dis les choses comme elles sont ! Jeudi, le Gouvernement invoquera l'article du règlement intérieur de la Chambre qui l'autorise, quand il le juge utile, à réclamer un débat sans avoir à attendre que les rapports et annexes soient distribués.

M. Poincaré en a informé la Chambre qui a pris acte de sa déclaration. En attendant, il a bien fallu porter à l'ordre du jour de cette prochaine séance la suite du débat commencé sur le « collectif ». De sorte qu'une fois encore c'est une question de procédure qui va se poser. Le Président de la Chambre, chargé de veiller au respect de l'ordre du jour, appellera le débat sur le « collectif ». A ce moment, le Président du Conseil se lèvera à son banc. Il demandera le renvoi de cette discussion et que la Chambre aborde immédiatement celle des Missions.

Ainsi, une fois de plus, l'affaire se présentera de biais. C'est sur une question de date qu'on abordera l'examen d'un problème assez important et assez grave pour mériter d'être examiné en lui-même puisqu'il s'agit du rayonnement de la langue et de l'esprit français dans le monde...
Nous persistons à penser que ces habiletés sont maladroites et que c'est là une mauvaise façon d'opérer.

On nous donne parfois des nouvelles de Trotsky. Les dirigeants soviétiques ont annoncé officiellement qu'il est désormais exilé en Turquie et qu'il se trouve actuellement à Constantinople.
De là, il y a quelque temps, le proscrit avait fait parvenir à la presse « ultra communiste » de Berlin une dépêche l'informant qu'il adressait en même temps une requête au Gouvernement du Reich sollicitant l'autorisation de résider en territoire allemand... Depuis lors, on ne sait pas si le ministre Muller a donné ou refusé l'autorisation...

Pendant ce temps, dans son Bulletin, le camarade Boris Souvarine (qui fut en France le terrible proscripateur des communistes avant d'en être le proselit) mène grand tapage contre l'exil de Trotsky. Il exhorte ses amis à protester contre ce « crime involontaire ».
Il est inouï, en effet, de voir Trotsky chassé de Russie par le Soviétisme dont il fut — plus peut-être que Lénine — le créateur et l'organisateur. Mais ses successeurs et remplaçants ont tout de même une bonne excuse à invoquer auprès de Trotsky. C'est, tout simplement, qu'ils se sont bornés à suivre son exemple.

Par ses ordres, des milliers, des centaines de milliers de malheureux ont été dépouillés, emprisonnés, fusillés, knoutés, exilés. Au pouvoir, il a été impitoyable envers les autres, s'enlevant ainsi le droit de protester quand les autres sont impitoyables envers lui.
Et s'il invoque la morale des Hotentots qui dit : « le mal, c'est quand « les autres me donnent des coups de « bâton » ; le bien, c'est quand je donne « des coups de bâton aux autres », on peut tout de même lui répondre : — « Alors, reprenez le pouvoir, reprenez le bâton ! Et vous « pourrez ainsi recommencer à pratiquer le bien !... »

En attendant, Staline et les dirigeants bolchevistes ne paraissent pas très rassurés. Ils comprennent bien qu'il ne leur suffit pas d'avoir exilé Trotsky pour l'avoir réduit à l'impuissance.
Il est exaspéré contre eux. Et qui sait si de l'extérieur il ne leur fera pas plus de mal qu'il ne leur en fait

sait étant chez eux et sous leur surveillance ?

Les premières mesures du nouveau Gouvernement des Etats-Unis consisteront, paraît-il, en un renforcement du protectionnisme.
M. Hoover, nous annonce-t-on, va procéder au remaniement du tarif actuel. Jusqu'ici la protection douanière était limitée aux articles manufacturés. Elle va être étendue désormais aux matières premières et aux produits agricoles.
Ça va bien. Cela facilitera beaucoup les échanges.
M. Hoover paye ainsi les dettes qu'il a contractées pendant la campagne électorale auprès des agriculteurs. Ceux-ci ont donné leur appui aux républicains qui les remboursent en leur permettant d'augmenter le prix de leurs denrées...
Mais en fermant ainsi son marché à ses débiteurs européens, l'Amérique ne facilitera pas le paiement de ses créances auquel elle paraît pourtant beaucoup tenir.

E. L.

PETITS MOTS D'ECRITS

RAJEUNISSEMENT

Les femmes britanniques, qui n'ont plus rien à envier aux hommes au point de vue électoral, viennent de se dépasser dans le domaine des chapeaux. Désormais, les charmantes députées à la Chambre des Communes auront le droit de rester tête nue pendant les scrutins.
De même, on ne les obligera pas à se coiffer quand elles éprouveront le besoin de demander la parole. C'est plus qu'une réforme, c'est une révolution.
On pense bien, en effet, que le chapitre des chapeaux est en l'occurrence secondaire et qu'il s'agit surtout d'une vieille coutume pieusement conservée, mais désuète, qui s'effondre. Jusqu'à présent, le speaker (qui préside les séances de la Chambre des Communes) ne voyait jamais, ne voyait pas voir, le représentant aux Communes qui levait le bras et élevait la voix pour faire une observation, s'il n'avait au préalable arboré son couvre-chef. La coutume l'exigeait, la tyrannie coutume que nos amis Anglais respectent avec adoration. Les plus modernes des représentants de la nation, les plus avancés, et même les communistes, n'avaient pas osé contrevenir à cette loi antique. Ils pouvaient songer à renverser l'ordre social, mais, pour exposer leur programme, ils se couraient de leur chapeau.

Et puis, un beau jour, un incident surgit. Une députée travailliste, dont la toque était restée au vestiaire, voulut intervenir dans un débat. Mais, en vain, elle demanda-elle la parole. Le speaker ne la « voyait » pas, puisqu'elle était tête nue. Il fallut que son voisin lui prêtât charitablement son haut de forme. Mais, du même coup, la Chambre des Communes, en éclatant de rire, sentit l'incongruité de cette comédie, et peut-être aussi la pittoresque inutilité de la vieille étiquette.

C'est pourquoi les femmes, à la Chambre des Communes, auront désormais la faculté de ne pas se couvrir. Et c'est pourquoi aussi les hommes ont demandé qu'il leur fût permis d'imiter leurs compagnes. Une antique tradition va ainsi disparaître.
Et elle ne sera pas la seule, sans doute. On pense bien que dès que les femmes auront accès au tribunal en qualité de juges, elles se hâteront d'exiger la suppression de la perruque. Le mouvement va gagner de proche en proche. L'émanicipation vestimentaire est en marche et rien ne l'arrêtera.

Les hommes seraient-ils donc plus conservateurs, plus attachés aux traditions surannées, plus enclins à maintenir les préjugés que leurs compagnes ? Après tout, c'est bien possible. Il est possible que l'accession des femmes aux fonctions publiques devienne pour ces dernières le signal d'un rajeunissement dont elles ont parfois grand besoin. Il est possible que le féminisme triomphant donne aux institutions le coup de plume qui les débarrassera des poussières accumulées et leur rendra la fraîcheur d'une verte nouveauté...

Informations

A la Chambre

La Chambre continue la discussion du cahier de crédits collectifs.
M. Landry réclame des dégrèvements fiscaux basés sur l'importance des charges de famille. M. Lamoureux parle de la question des emprunts émis en France avant la guerre par des gouvernements étrangers.
Treize pays devaient 38 milliards-or, à la France. Or, les créanciers ne reçoivent, au mépris de tout droit, que des francs-papiers.
Il faut donc voter un texte de loi qui règle cette question.
La suite de la discussion est renvoyée.

La Chambre fixe à vendredi l'interpellation sur les décès dans l'armée du Rhin ; et au 22 mars l'interpellation sur le brigandage au Maroc.
M. Malvy demande à la Chambre de continuer, à partir de jeudi, sans interruption, la discussion du collectif. M. Poincaré déclare que jeudi matin la Chambre discutera les rapports sur les biens d'Eglises et les congrégations missionnaires ; il demandera que cette discussion se poursuive dans la séance de jeudi.

Au Sénat

Le Sénat adopte le projet tendant à maintenir le nombre actuel des conseillers municipaux dans les communes où le recensement de 1926 a accusé une diminution de la population.
M. Valadier développe son interpellation sur les difficultés d'application à l'agriculture de la loi sur les assurances sociales.

M. Loucheur répond que le règlement d'administration publique sera promulgué à la date légale. Le projet rectifie-t-il tiendra compte des doléances du monde agricole. Le Gouvernement, au surplus, va faire publier une brochure de vulgarisation des assurances sociales.

Accord franco-grec

Un nouvel accord commercial franco-grec a été signé lundi à Athènes.
La nouvelle convention est comme celle de 1926, un traité de commerce, de navigation et d'établissement. Elle en reproduit la plupart des clauses en ce qui concerne la navigation et l'établissement des ressortissants et des Sociétés.
En matière commerciale, la convention a innové en octroyant d'une manière générale la clause de la nation la plus favorisée à tous les produits des deux pays. Elle comporte en outre certains abaissements tarifaires de part et d'autre.

La Belgique et le pacte Kellogg

Le Sénat belge a voté mardi, à l'unanimité, le projet de loi portant approbation de la Belgique au pacte de renonciation à la guerre.
Devant la Haute Assemblée debout, le ministre des affaires étrangères et le président du Sénat ont rendu un solennel hommage de gratitude à M. Kellogg.

Les élections britanniques

Dans les milieux parlementaires on déclare que le gouvernement a provisoirement fixé la date des élections générales au 29 mai.
S'il en est ainsi, la Chambre des communes serait donc dissoute à la Pentecôte, et comme le nouveau Parlement ne peut se réunir, au plus tôt, que vingt jours après les élections, aucun événement politique important ne coïnciderait avec la grande semaine du Derby, qui commence le 5 juin.

Au pays des Soviets

Les autorités soviétiques ont fait arrêter un homme connu sous le nom du père Michel, qui allait de village en village, marchant nu-pieds dans la neige, chantant des hymnes pieux et exhortant les paysans à éviter tout contact avec l'antéchrist.
Il était accompagné de quatre jeunes filles nommées Olga, Tatiana, Maria et Anastasie, comme les filles du tsar Nicolas II.
La foule faisait bon accueil au père Michel qu'elle regardait comme un saint.

Au Maroc

Au donar des Ouled Sayad, près de Béni-Mellal, les deux enfants indigènes d'un notable récemment décédé, jouaient sous la surveillance de deux serviteurs, lorsqu'un petit groupe de bandits à cheval surgit tout à coup et, tuant les deux serviteurs, emmenèrent les enfants en dissidence malgré plusieurs coups de feu tirés par des indigènes témoins du fait.

Au Mexique

Les fédéraux ont capturé le débris de l'armée de Jésus Aguirre. Ce dernier a dû s'enfuir, mais son frère, le général Simon Aguirre, se trouve parmi les prisonniers. Il passera devant un Conseil de guerre.
La rébellion dans le sud du Mexique est maintenant considérée comme éteinte. L'armée du Nord, sous les ordres du général Calles, continue sa progression vers Torreon.

EN PEU DE MOTS.

— Mme Zoubkoff, la sœur de l'ex-empereur Guillaume II qui, il y a 2 ans, épousa le Russe Zoubkoff a été déclarée en faillite par le tribunal de Bonn.

— Mme veuve Lavigne, qui habite le hameau du Villars, à Flagny (Saône-et-Loire) est entrée le 1^{er} mars dans sa 107^e année. Sa santé est bonne.

— Le major anglais Segrave, pilotant l'auto « la Flèche d'Or » sur la plage de Daytona, a battu le record du monde de vitesse à la moyenne de 372 km. 261 à l'heure.

— On annonce que la famine sévit en Russie : la foule affamée a envahi, à Moscou, plusieurs boulangeries. Dans la campagne, les paysans mangent leurs chevaux.

— A Liverpool, un nommé Clarke, 21 ans, qui avait assassiné une femme et qui exerçait sur les femmes des pouvoirs d'hypnotisme a été pendu.

— Tous les journaux d'Alsace-Lorraine vont publier « in extenso », le discours prononcé par M. Poincaré sur la situation en Alsace.

NOS ÉCHOS

A Washington.

Lundi dernier, M. Herbert Hoover a succédé à M. Calvin Coolidge.

Sur la Bible qui servit à George Washington, il y a 132 ans, le trente-et-unième Président des Etats-Unis prête serment.

Ayant juré, le Président baisa la Bible aux dix-huitième verset du vingtième chapitre, où il est écrit : « S'il ne sait voir, le peuple périt ; mais il sera heureux celui qui respecte la loi. »

Après quoi, la Maison Blanche avait officiellement changé de maître.
Dans l'après-midi, Mr. et Mrs. Coolidge partirent pour leur home des Massachusetts, sans avoir pu recevoir les 600 amis venus pour les saluer.

Pourtant, l'Amiral Hughes y parvint, étant tout simplement entré dans « la Maison Blanche » par une fenêtre.

Après avoir signé plus de deux cents Bills, Mr. Coolidge va se reposer un moment. Mais il a promis à certaines publications de leur envoyer des « papiers » entre deux parties de pêche à la truite.

Salaire : un dollar le mot.
Le nouveau Président a des armes. Son aïeul, Andrew Hoover, natif de Baden (Allemagne), vint s'établir dans le Maryland vers 1740.

Le blason de la famille se compose d'un écu de quatre quartiers ornés, le premier et le quatrième d'un mouton sautant par-dessus trois collines. Le deuxième et le troisième d'une rose épanouie dont la tige porte quatre feuilles. Une couronne ducal surmontée de deux cornes de buffle complète l'écu.
La faune et la flore, quoi !

La bonne raison.

Un récent numéro d'un magazine anglais rapporte une conversation entre le Prince de Galles et le médecin du Roi, son père.

— Quel serait le traitement à la fois le plus moderne et le plus scientifique qui conviendrait à mon père, questionne le Prince ?

— Je l'ai déjà ordonné, répond le docteur, c'est le bord de la mer.

Mais, rétorque l'héritier du trône, mon arrière-grand-père aurait trouvé ça toute seule.

— Oui, convient l'autre, mais sans pouvoir en donner la véritable raison scientifique.

Et comme le Prince insiste pour connaître cette raison, sous le sceau du secret, le médecin avoue :

— Cela éloignera le Roi de ses médecins.

Langage de cour.

Les répétitions de Marius au Théâtre de Paris ne manquèrent pas de gaieté. Tout le monde avait l'accent et M. Marcel Pagnol demanda un jour à M. Volterra s'il apprendrait aussi aux ouvreuses les grâces des syllabes sonores et allongées...

M. Raimu mettait en scène avec bonne humeur et commandait de sa voix ce basse.

M. Pierre Fresnay, le seul de la troupe qui doit forcer son accent, dut une fois recommencer deux fois une entrée.

— Crotte ! s'exclama-t-il à la fin.
— Dis donc, lui dit Raimu, ce n'est pas parce que tu as été au Théâtre français qu'il faut que tu ne dises pas m... ! comme tout le monde.

Depuis, on n'appelle plus M. Fresnay que « Petite Bouche ».

Les mots d'autrefois.

Le poète Brel, qui a fait sur Molière des commentaires assez estimés, alla voir un seigneur bourguignon, qui vivait avec orgueil dans un château gothique. Ce seigneur enflé de sa fortune et de ses titres voulut faire sentir au jeune poète qu'il attendait de lui les égards dus à sa

SOIRÉE AU CALEL

Ce ne fut point la leur vaillante et pauvre évocation par son nom que le Calel jeta ce soir-là, mais une droite et haute flamme...
Nous avions rencontré le bon poète Vialettes. Il nous avait dit : « Venez « chez Votzel jeudi. Nous y tenons nous « très vite, se chiffra par trente convives. Accueil charmant, mains tendues et propos sonores, vraie rencontre de Quercynois dans Paris. Le peintre Lavignac partageait avec nous la douceur de cette réception. S'y joignaient pour lui les compliments mérités par le succès de son exposition.

Les agapes de ce soir-là se trouvaient placées sous une double présidence : celle de M. André Lamandé (dont le nom seul me dispense, suivant le célèbre couplet, d'en dire plus long) ; celle aussi de M. Géraudier, député breton, maître d'Alsacien et de Normand, que les lettres et le régionalisme intéressent pareillement. Il nous le fit bien voir dans la savoureuse allocution qu'il prononça. Ainsi le Quercy s'offrit dans le Parlement une recrue qui, je pense, portera à quatre le nombre des provinces dont il se réclame.

M. André Lamandé parla ensuite et non pas en compatriote occasionnel. Nul mieux que lui ne connaît sa terre d'adoption, la terre qu'il a ornée d'un supplément de lustre. Bien que surchargé de traces par la fondation de sa « Revue Européenne » sur le point de paraître, il avait tenu, en compagnie de Mme Lamandé, à être au Calel, pour y fêter les héros du jour.

Y était aussi venue Mlle Marcelle Capy dont la vigoureuse et prenante éloquence nous charma. Elle se plut à nous ramener chez nous. Nous ayant fait trouver barre dans le Lot, elle nous entraîna dans un rapide tour d'Europe. Elle nous montra de la sorte comment elle s'est aperçue de l'adaptation aux nouvelles vagues de la campagne quercynoise pourtant si retirée et si attachée à ses traditions, comment elle a vu notre petit pays entrer dans cette ronde du progrès où personne ne peut refuser de prendre place...

J'ai parlé des héros du jour. Ils étaient deux qui restèrent lèvres closes avec la même opiniâtreté. Carence peut-être prévue, en tout cas rapidement compensée. M. Alcanter de Bram accepta sur le champ de présenter et l'œuvre d'Emmanuel Egarter et celle d'Elie Richard. Des préambules concis et précis, lyriques et techniques à la fois, des éloges qui se gravent profondément alors qu'il appuie à peine, l'exposé d'un maître. Et, sans plus différer, la lecture des deux dernières pièces de ces « Poèmes d'Europe » qui ont valu cette année au caducien Egarter le prix national de poésie. La diction valait le texte. Heureux auteur, celui qui trouve pareille voix pour donner à ses strophes la plénitude de leur sens, à ses vers la complète harmonie de leur rythme. Le souille du beau combat un moment nos fronts. Les généreuses anticipations du poète les relevait, faisait luire les yeux et frissonner les épaules...

Puis le lecteur changea de livre. C'est « Marceau-la-Rose » cette fois qu'il ouvrit. M. Georges Duveau vous a parlé l'autre jour du roman d'Elie Richard. Il terminait son étude laudative, en déclarant qu'il n'est pas « de ceux qui jugent sous le signe de la facilité et de la camaraderie ». Qu'il me permette de prendre aussi la formule à mon compte. Mes appréciations littéraires peuvent paraître à quelques-uns assez régulièrement

noblesse ; et lui dit que ses vassaux ne s'avaient et ne se couvraient jamais devant lui !
« Corbleu ! répliqua Bert en enfouissant son chapeau sur ses oreilles et en se jetant jusqu'au cou dans un grand fauteuil, ces gens-là n'ont donc ni cul ni tête ? »

Signe des temps.
Un de nos amis à Paris cherche un appartement. Il n'est pas le seul, hélas ! et la concurrence est grande.
S'adressant l'autre jour à la concierge d'un immeuble dont plusieurs locataires sont Américains, il s'attira cette réponse :
— Je vais vous parler franchement : quand un appartement devient libre chez moi, il est pour celui qui me donne le plus fort dollar à Dieu.
Avis aux amateurs !

Franchise.
— A quoi pensez-vous lorsque vous ne pensez à rien ?... (sic), demandait l'autre soir une petite théâtraine à ce jeune écrivain dont la réputation de misogynie n'est plus à faire.
— A vous !... répondit froidement le brutal.
Mais la comédienne ne comprit pas...

Le bon élève.
M. Georges Clemenceau ne cache pas la douleur qu'il a eue de voir M. André Tardieu devenir le plus ferme soutien du Poincarisme. Il en parle avec mélancolie et avec regret.
— Je croyais, dit-il parfois, que c'était au moins un bon élève !...
LE LISIÈRE.

AU FIL DES JOURS...

Chronique du Lot

EFFICACE INTERVENTION de M. Malvy

Nos lecteurs viennent d'apprendre qu'une importante subvention de plus de 5 millions de francs avait été accordée au Département du Lot pour réparer les capitaux détruits et les récoltes endommagées par les calamités publiques.

Nos populations qui avaient tant souffert des orages de grêle de l'été dernier peuvent se féliciter de cette mesure qui leur permettra de réparer leurs pertes et de soulager largement leur infortune.

Le résultat est là et il ne nous reste plus qu'à souhaiter qu'il aide les agriculteurs et propriétaires du Lot et qu'il permette à notre pays quercynois de se développer librement et d'augmenter sa production et sa grandeur.

Mais il est juste que nous ne taisions pas plus longtemps les efforts répétés poursuivis par notre ami Louis-Jean Malvy, tant au sein de la Commission des Finances qu'il préside avec tant de maîtrise qu'au sein de la Commission de répartition qui s'est réunie en février au Ministère de l'Intérieur.

A la Commission des Finances de la Chambre des Députés, il a insisté vivement pour que le crédit sollicité par le Ministère de l'Intérieur pour réparations des dommages lui soit accordé. Lors de la discussion au Parlement, il est intervenu à diverses reprises et c'est grâce à sa ténacité qu'il a été décidé qu'une fraction du crédit serait affectée aux cultivateurs qui ont perdu la plus grande partie de leur récolte.

Il a, enfin, en plein accord avec les Parlementaires du Lot, par son action auprès de la Commission de répartition du Ministère de l'Intérieur permis qu'il fut alloué à notre département la subvention très considérable que l'on sait.

Nous sommes heureux de le féliciter du succès qui a couronné ses interventions et de lui exprimer notre gratitude pour le dévouement avec lequel il a défendu nos populations quercynois si dignes d'intérêt.

ET LES VINS DU LOT ?

Nous lisons dans les journaux :

« Mardi, s'est tenue à Paris l'assemblée générale des Amis des vins de France. Une très nombreuse assistance y a pris connaissance de l'excellente œuvre de la société en faveur du vin ; concours de châteaux vinicoles ; douze mille conférences sur le vin données dans tous les centres de consommation ; expositions artistiques, manifestations gastronomiques ; congrès utiles ; distributions de tracts, etc.

« Le 17 mars un déjeuner amical réunira à Paris tous les Amis des vins de France. »

Il y a quelques semaines, nous avons publié, ici même, un entrefilet relatif au « Salon des vins de France » qui se tiendra à Paris du 11 au 26 mai.

Ce « Salon » a pour but de réunir « tous les vins français sans exception, des plus grands seigneurs aux plus bourgeois. »

La semaine dernière, à Rouen, a eu lieu un concours populaire de dégustation de vins organisé par les « Amis des vins de France. »

A ce sujet, notre distingué confrère, M. Paul Berthelot, écrit dans la « Petite Gironde », du 13 mars, ces lignes un tantinet mélancoliques.

« Nous aimons à croire que les vins de Bordeaux étaient de la fête, et que nous étions représentés à Rouen par des « compétences. » Or, nous n'avons rien dit. Nous avons inséré ici un petit cliché. Le Gascon est un discret. »

Et nous approuvons notre confrère, car, à notre tour, nous nous demandons si dans la quantité, la variété des vins qui seront exposés, dégustés au « Salon des Vins de France » et qui ont été exposés, dégustés à Rouen, on a songé aux vins du Lot ?

En vérité, il faudrait bien songer à eux !

Les vins des côtes du Lot, les Bordelais le savent bien, sont de première qualité. Ils ne peuvent plus être méconnus comme ils l'ont été jusqu'à ce jour.

Aussi bien, le Syndicat des Viticulteurs du Lot que préside l'honorable M. Lagan, de Luchez, a décidé, tout récemment, que le nécessaire serait fait pour donner à nos vins la place qu'ils méritent dans le palmarès des vins de France.

Il est temps de le faire : dans la liste des vins dégustés à Rouen, dans la liste des régions vinicoles, publiée par le « Salon des vins de France », les vins du Lot, la région du Lot ne sont pas compris.

M. Berthelot, dans la « Petite Gironde » a dit : « Il me semble difficile de faire une fête du vin sans les Bordelais. »

Il a raison. Mais nous avons également raison d'ajouter : « et sans les vins du Lot. »

Nous faisons confiance au Syndicat des viticulteurs du Lot.

L. B.

LES ŒUVRES DE GUERRE

Liste des bénéficiaires des prix de la Fondation du Comité Central de Toulouse.

Le 10 mars dernier a eu lieu à Toulouse la réunion du Comité Central des Œuvres de Guerre, présidé par M. le Premier Président Ramet. En voici le compte rendu :

M. Billières, maire de Toulouse, Président de la Commission administrative, entouré de M. Paul Feuga, sénateur de la Haute-Garonne, de M. le Premier Président Ramet, de M. Crayol, Président de Chambre à la Cour d'Appel, du Professeur Baylac, Vice-Président de la Caisse de Crédit Municipal, du Professeur Bezy, de Subra de St-Martin, Mainteneur des Jeux Floraux, M. Joseph Gullebert des Essarts, M. Salge, membre du Comité des Œuvres de Guerre, MM. Lafage et Corbarieu, Administrateurs du Bureau de Bienfaisance, M. Lignères, Administrateur de la Caisse de Crédit Municipal, a procédé à la distribution des Prix de la Fondation du Comité Central des Œuvres de la Grande Guerre et à celle des Médailles de la Reconnaissance du Bureau de Bienfaisance.

Dans l'assemblée, M. Rozes de Brousse, Mainteneur des Jeux Floraux, M. le Docteur Chalot de la Dêpêche, les docteurs Lasaigues et Bibent, Mmes Feuga et Manuel Dupuy, Joaheneli, Donneau, Berges, Delpech, Mlle Lecarpentier, Mmes St-Raymond, Carol, Renouard, Estèbe, Thioulouse, Dupont, etc., etc., les sœurs de Charité de Montaudran et de l'Asile Olivier.

M. le Maire prononce une allocution présentant les œuvres de guerre, les difficultés qu'éprouvent ceux qui en ont souffert et se réjouit de la distribution des médailles créées par le Bureau de Bienfaisance par lesquelles les celui-ci remercie tous ceux qui aident son œuvre. M. le Secrétaire Général Pradelle donne lecture du rapport sur et de son rapport sur l'attribution des Médailles.

La séance est levée à 16 h. 45.

À la suite de cette réunion, il a été procédé à la distribution des prix. Et voici la liste des bénéficiaires pour le département du Lot :

Démobilisés

Austruy Emile, de Faycelles, 500 fr.
Bonnet Guillaume, de Mas de Martel, 500 fr.
Tourret Alphonse, de Payrignac, 500 fr.
Moles Pierre, de Duravel, 500 fr.
Coudere Jules, de Cahors, 500 fr.
Pages Raymond, de Faycelles, 500 francs.
Lagarrigues Antoine, de St-Paul de Vern, 500 fr.

Veuves

Lacourt Marie, née Theilborie, de Gorges, 500 fr.
Ayrolle Decros, née Ayrolles, de Molières, 500 fr.

Orphelin

Fayolles Alphonse et Henriette de Milhac, 500 fr.
Total : 5.000 fr.

Armée

M. le Colonel d'infanterie breveté Feral est nommé au commandement par intérim du 2^e groupe de subdivisions de la 17^e région à Toulouse.

Service de Santé

Notre compatriote M. le médecin capitaine Dillensseger, détaché à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, à Paris, est désigné pour assurer en 1929, le fonctionnement de l'hôpital thermal militaire de Vichy.

Le général Hélo blessé

M. le général Hélo, du cadre de réserve, a été victime d'un accident. Il a été heurté et renversé par une auto et a eu le bras gauche fracturé. M. le général Hélo est un ancien colonel du 7^e d'infanterie.

Intendance

M. Toulza, sous-intendant militaire à la division de Constantine, est affecté à la sous-intendance militaire de Cahors, en remplacement de M. Ouset, nommé à Toulouse.

P. T. T.

M. Caubère, facteur à Molières (Tarn-et-Garonne) est nommé facteur-receveur à Caniac (Lot), en remplacement de M. Lafon, nommé à Soturac.

Œuvres Littéraires et Artistiques Intéressant le Quercy

Le Conseil général du Lot, soucieux d'aider et d'encourager les artistes et les littérateurs qui, par leurs œuvres, glorifient et font connaître le Quercy, a inscrit à son budget une somme de 4.000 francs dont la répartition sera faite par une Commission spéciale.

Pourront être présentées à cette Commission les Œuvres de tous les écrivains ou artistes originaires du département du Lot ou y habitant.

Les demandes devront être adressées à la Préfecture du Lot (2^e division) avant le 1^{er} avril 1929.

LA CULTURE DU PÊCHER dans la vallée du Lot

Puy-l'Evêque

Poursuivant leur active propagande en faveur de la culture du pêcher dans la vallée du Lot, les Services Commerciaux de la Cie d'Orléans, en collaboration avec l'Office et la Direction des Services Agricoles, viennent d'organiser à Puy-l'Evêque, dans la propriété de M. Alis à Issudal, une démonstration pratique de la taille.

Cette réunion qui a réuni de très nombreux agriculteurs a obtenu un plein succès.

Grâce à de jeunes plantations récemment créées et rationnellement conduites, tous les conseils pratiques ont pu être donnés à l'important auditoire.

M. Gay, Directeur des Services Agricoles, après avoir rappelé les conférences faites et automne, à la suite desquelles les agriculteurs de la Vallée ont fait à la fin de cet hiver de nombreuses plantations, profitant ainsi des avantages consentis par la Cie d'Orléans et l'Office Agricole, il était indispensable de pratiquer annuellement une taille judicieuse.

Après avoir énuméré les avantages susceptibles d'être retirés d'une culture commerciale de ce fruit, M. Moreau, représentant de la Compagnie d'Orléans donna pratiquement aux agriculteurs tous les renseignements voulus concernant la taille dite « de formation » et celle fruitière.

Tous les assistants purent ainsi suivre « de visu » les différentes phases de cette opération qui furent appliquées sur des arbres d'âge différents.

Le grand nombre d'agriculteurs qui assistèrent à cette manifestation a montré aux organisateurs que leur initiative était couronnée de succès. On ne saurait trop féliciter la Compagnie d'Orléans, l'Office et la Direction des Services Agricoles qui viennent de permettre à la région de Puy-l'Evêque la création de nombreuses plantations de pêchers qui grâce aux conseils pratiques qui viennent d'être donnés doivent initier les agriculteurs à une culture vraiment rationnelle.

Touzac

Grâce à l'initiative et aux avantages procurés aux agriculteurs par la Cie d'Orléans, l'Office et la Direction des Services Agricoles, de nombreuses plantations de pêchers ont été créées cette année dans la région de Touzac.

Afin de donner aux planteurs tous les conseils utiles concernant la conduite rationnelle de cette espèce fruitière, les Services Commerciaux de la Cie d'Orléans et la Direction des Services Agricoles ont organisé lundi dernier dans la propriété de M. Gépoulou, maire, une séance pratique qui a obtenu un plein succès.

MM. Moreau et Roulois, délégués par la Compagnie d'Orléans ont donné aux nombreux agriculteurs présents tous les conseils utiles pour la conduite de leurs arbres, notamment ceux faisant l'objet des jeunes plantations de cette année.

Après une description complète des principes de la taille, de formation indispensable, les notions essentielles concernant la taille dite fruitière ont été données aux intéressés.

Encore une fois, on ne saurait trop féliciter la Cie d'Orléans, l'Office et la Direction des Services Agricoles de leur heureuse initiative qui se poursuit avec un succès complet. De nombreuses plantations sont envisagées pour l'automne prochain, nos agriculteurs ayant compris que la culture rationnelle du pêcher était susceptible de leur procurer des revenus intéressants.

Magistrature

Parmi les membres du jury de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature nommés pour la première session de 1929, nous relevons le nom de M. Lagardé, substitué du procureur général près la Cour d'Appel de Paris.

M. Lagardé a été pendant plusieurs années substitué à Cahors, où il a laissé au Palais le souvenir d'un magistrat distingué.

Recette buraliste

M. Manié, receveur buraliste à Gourdon, est nommé à Luchez.

Bicyclette abandonnée

Il y a quelques jours, les gendarmes de Bagnac se trouvant en tournée, aperçurent un cycliste qui, tout à coup, descendit de machine et s'enfuit, laissant la bicyclette dans le fossé de la route.

C'était une bicyclette de femme : sur la plaque on lisait le nom de M. Dupuy, peintre à Jouy-sur-Morin.

La gendarmerie de Jouy, prévenue, interrogea M. Dupuy qui déclara n'être jamais venu dans le Lot et n'avoir jamais possédé de bicyclette de femme.

Les gendarmes firent un rapport en ce sens au Parquet de Cahors. Mais comme le cycliste qui abandonna la bicyclette n'a pas été identifié encore, la bicyclette a été mise en consignation. Elle y restera, probablement, pendant longtemps aux objets perdus, objets trouvés.

CAHORS

LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY

CONFÉRENCE SAINT-AULAIRE

Pour la septième réunion — qui sera la dernière de cette saison — le Comité des Amis du Beau Vieux Quercy a fait appel à notre éminent compatriote, M. le Comte Saint-Aulaire, ambassadeur de France.

Celui-ci parlera de « Talleyrand, périgourdin ».

M. Saint-Aulaire, qui fit une si remarquable carrière diplomatique, est admirablement qualifié pour parler du célèbre diplomate de l'Empire et de la Restauration.

La Conférence aura lieu vendredi 15 mars, à 17 heures 30 (5 heures et demie de l'après-midi), au Théâtre Municipal.

Nous avons dit pourquoi le Comité avait été dans l'obligation de fixer cette réunion à une heure inaccoutumée et nous sommes assurés que cela n'empêchera pas le public de s'y rendre nombreux.

VOIRIE RURALE

La belle saison arrive : elle s'annonce depuis quelques jours de façon radieuse. C'est le vrai printemps.

Aussi bien, c'est le moment de profiter des beaux jours pour mettre en état les chemins rivaux.

Il y a, notamment, celui des Tuileries qui attend son tour d'être réparé. On sait, en effet, que ce chemin est très fréquenté par les propriétaires riverains et par de nombreux promeneurs et pêcheurs.

A l'abri des autos qui sillonnent la route de Larroque des Arcs, les promeneurs s'engagent de préférence sur ce chemin. Quant aux pêcheurs, ils savent qu'ils trouveront un emplacement toujours calme, discret pour se livrer à leur sport favori.

Mais ce chemin n'est pas très agréable à parcourir. Il a besoin de quelques améliorations dont la dépense ne serait, certainement pas très élevée, et à laquelle les propriétaires riverains ne manqueraient pas de participer.

Car, c'est bien leur intérêt, et leur sécurité. Passer en charrette dans ce chemin n'est pas très rassurant en période de pluie, de bourrasque.

Hélas ! des accidents très graves se sont produits sur ce chemin.

Le réparer serait dans l'intérêt de tout le monde : propriétaires, promeneurs et pêcheurs.

La saison actuelle est favorable aux réparations : elle pourrait ne pas l'être dans quelques jours.

L. B.

LES AMIS DES ARTS

Nous parlerons, dans notre prochain numéro, du très joli et si curieux concert donné par la Société Les Amis des Arts.

CONFÉRENCE MÉTAPHYSIQUE

On nous prie d'insérer :

Nous rappelons aux habitants de notre ville qu'une conférence, intitulée « Aux Ecoutes du Monde Invisible », sera faite par M. Wiétrich, dans la salle du Royal-Cinéma, le 19 mars, en soirée.

Nous croyons savoir que notre premier communiqué a provoqué quelque surprise, voire même quelques sympathies dans Cahors. Mais peut-être certaines personnes ont-elles trouvé que nous avions un peu lestement ralié à notre cause les grands noms de la science contemporaine.

N'avions-nous pas affirmé en effet que « des savants de tout premier ordre se sont penchés avec un intérêt passionné sur les phénomènes « supra-normaux » ? Or, nous maintenons catégoriquement cette affirmation. Toutefois, et dans l'impossibilité de faire tenir en quelques lignes une pareille accumulation de témoignages, nous nous contenterons d'en citer quelques-uns, en renvoyant le lecteur aux livres spéciaux.

Voici d'abord l'opinion de William Crookes, le grand physicien anglais qui découvrit le thallium, et fit connaître le quatrième état de la matière, ou état radiant. C'est ce même savant qui a inventé le radiomètre, expérimenté les rayons cathodiques, et par les tubes dits « tubes de Crookes », a facilité l'étude des rayons X. Or, voici ce qu'il écrivit au début et à la fin de ses expériences : « M'étant assuré de la réalité des phénomènes spirites, ce serait une lâcheté morale de leur refuser mon témoignage... Je ne dis pas que cela est possible, je dis que cela est. »

Et Crookes n'est pas l'unique savant qui ait formulé son adhésion aux théories soit spirites, soit métaphysiques. Qu'il s'agisse, en effet, de savants étrangers de la valeur d'Olivier Lodge, de Lombroso, de Wallace, de Barret, de Varley, de Crawford, de Bozzano, d'Aksakof ou de Hans Driesch ou bien de savants français tels que Flammarion, Duclaux, Gibier, Delanne, Léon Denis, etc., nous devons reconnaître que longue est la liste des hommes de science qui ont vu dans l'étude du supra-normal autre chose que des hallucinations macabres ou d'indignes supercheries.

Veut-on connaître maintenant l'opinion de philosophes bien modernes ? Voici, par exemple, ce qu'écrivait l'illustre Boutroux, membre de l'Académie Française : « Une étude large, complète du psychisme, n'offre pas seulement un intérêt de curiosité, même scientifique, mais intéresse encore très directement la vie et la destinée des individus et de l'Humanité. » Et voici ce que pensait Bergson, l'éminent professeur au Collège de France. Dans une conférence sur l'âme et le corps, du 28 avril 1912, il prononça les paroles suivantes qui eurent en France, et ailleurs, un retentissement immense : « Si, comme nous avons essayé de le démontrer, la vie mentale déborde la vie cérébrale, si le cerveau se borne à traduire en mouvements une petite partie de ce qui se passe dans la conscience, alors la survivance de vient si vraisemblable que l'obligation de la preuve incombera à celui qui nie bien plutôt qu'à celui qui affirme ; car l'unique raison de croire à une extinction de la conscience après la mort est qu'on voit le corps se désorganiser, et cette raison n'a plus de valeur si l'indépendance de la presque totalité de la conscience à l'égard du corps est, elle aussi, un fait que l'on constate. »

Terminons par cette citation de Victor Hugo qui, comme chacun sait, n'a jamais caché ses convictions spiritualistes : « Briser le phénomène spirituel, lui faire banqueroute de l'attention à laquelle il a droit, c'est faire banqueroute à la Vérité. » Voilà, croyons-nous, de quoi rassurer les âmes timorées et, du même coup, de quoi faire réfléchir les railleurs impénitents, toujours prêts à faire de... l'esprit aux dépens... des Esprits.

Un groupe de chercheurs.

Orphéon de Cahors

Les membres exécutants sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu ce soir, jeudi 14 mars à 8 h. 30, au siège de la société. Présence indispensable.

Rixe

Une dispute s'est produite entre une foraine installée sur les Allées Fénelon et un forain. Après force injures, tous deux en vinrent aux coups. La police dut intervenir et le forain fut conduit au Commissariat de police.

Mais, au cours de la rixe, il avait reçu de nombreux coups sur la figure et sur la tête.

Pour tapage sur la voie publique, le Commissaire de police a dressé procès-verbal contre les deux antagonistes.

Arrestation

Jeudi matin, à 8 heures, M. le Commissaire de police a procédé à l'arrestation d'une jeune femme nommée Sabine-Laure Cornéli, née à Roulers, en 1901 et demeurant au restaurant du Pont Valentré.

Cette femme est inculpée du vol de deux chapeaux au préjudice de Mme Pic, modiste, rue Nationale, d'une robe et d'une jaquette au préjudice de M. Milhet, teinturier, quai Cavaignac.

Ces objets ont été trouvés dans la table de nuit de la chambre occupée par la femme Cornéli.

Conduite au commissariat, elle a été écrouée.

La femme Cornéli a prétendu que les objets lui avaient été donnés par un ami.

Défaut d'éclairage

Pour défaut d'éclairage, des contraventions ont été dressées par les gendarmes aux nommés E. P..., de Lherm, P. U..., de Prayssac et R. L..., de Cazals.

Les Sports

AVIRON CADOURCIS

CHAMPIONNAT DE FRANCE (4^e série) Stade-Mauriacois (1)

contre E. S. Castelnaudairienne (1)

Au moment même où le public cadourcien s'appretait à désertier le terrain de Cabessut jusqu'aux idées de septembre, une nouvelle nous parvenait : la Fédération Française de Rugby venait de choisir le stade Lucien Després pour une partie comptant pour le championnat de France. Dimanche, à 14 heures très précises, deux clubs de quatrième série seront aux prises, comme jadis Thuir et Guéret, Albi et Pamiers. Cette fois, c'est un club du Languedoc, l'A. S. Castelnaudairienne et un club d'Auvergne, le S. C. de Mauriac, qui fouleront l'herbe de notre joli stade. Belle partie en perspective, les deux clubs étant de bonne valeur. Castelnaudary, qui a éliminé le champion des Pyrénées, possède une ligne d'avants très athlétique qui ne déparerait pas un club de série supérieure. Mauriac, moins connu, est parvenu facilement aux éliminatoires du championnat national ; dans les deux clubs des gars du terroir, décidés à tout tenter pour obtenir la victoire de leurs couleurs. Donc, du beau jeu, du sport sincère, ardent. Pas un Cadurcien ne voudra manquer un si magnifique spectacle, d'autant plus que le temps est en ce moment superbe. La partie commençant à deux heures, il sera loisible aux sportsmen-artistes d'aller à quatre heures goûter sur les allées Fénelon les accords de l'Harmonie Cadourcienne, après avoir vibré aux prouesses sportives de trente athlètes.

Les Jeunes Cadourques

Football. — Le 10 mars, à Cahors, Jeunes Cadourques (1) battent U. S. Puy-l'Evéquoise par 3 buts à 1.

Jouée devant un public vibrant et connaisseur, cette partie compte par

mi les plus intéressantes qu'il nous fut donné de voir à St-Ambroise au cours de cette saison. Au début, l'U. S. P. prit l'avantage et marqua un joli but. Mais les J. C., après un léger flottement, marquèrent à leur tour sur un centré classique de l'aile. Puis, jusqu'au repos, le jeu se poursuivit très rapide, très agréable à suivre et sans supériorité marquée de l'un ou de l'autre camp. A la reprise, les J. C. contraignèrent leurs adversaires à une défensive serrée. Plusieurs fois cependant les avant de Puy-l'Evêque essayèrent de s'échapper ; mais ils se heurtèrent à des arrières bien en forme et chaque fois le jeu se trouvait ramené dans le camp visiteur. Cet avantage territorial mérita à Cahors deux nouveaux buts acquis à la suite de passes répétées.

Les Puy-l'Evéquois furent dans l'ensemble égaux à leur excellente réputation de joueurs habiles et corrects. Le goal, — mis à part un geste malheureux sur lequel nous ne voulons pas le juger, — fit une belle exhibition.

Du côté cadurcien, les avant auraient pu, sans doute, éviter quelques légères hésitations, les demis préciser un peu plus leur service ; mais, ces réserves faites, l'équipe nous a paru en bonne forme, et capable d'affronter avec confiance dimanche prochain, à Aurillac, la redoutable Sanloraine pour le titre de l'U. R. H. A.

A CATUS
Match de Football. — Le match amical projeté entre les Sociétés sportives de Salviac et de Labastide-Murat n'ayant pu avoir lieu, l'équipe de Salviac s'est rendue à Catus et y a rencontré sur le terrain situé route de la Gare, l'équipe de Catus.

La partie s'est terminée par un match nul. Salviac a dominé pendant toute la partie. Il sera intéressant de voir les deux équipes en présence lors de la prochaine rencontre qui doit avoir lieu à Salviac dimanche 17 mars.

A LABASTIDE-DU-VERT
Football. — Dimanche 10 mars, le Football-club bastidain « se déplaça » à Cazals, pour le match revanche avec le onze de cette localité.

La partie fut des plus amicales. Nos « noir et rouge » dominèrent et réussirent à marquer 3 buts. Les locaux ne purent violer nos bois, car notre goal faisait bonne garde. — A. B.

A ALBAS
Football-Association. — Dimanche 10 mars, après une interruption de près d'un mois, due à l'indisponibilité de nombreux joueurs, par suite de maladie, l'Union Sportive Albassienne recevait sur son terrain du Camp de Grune, le sympathique onze du Réveil Sportif de Castelnaud-Montrastier.

Partie très amicale ; pendant la première mi-temps, les visiteurs dominèrent et marquèrent un but ; à la deuxième mi-temps, Albais réagit fortement et marque 2 buts.
Score : Albais, 2 buts ; Castelnaud, 1 but. Revanche à Castelnaud le 24 mars.

Dimanche 17 mars, l'U. S. A. se déplacera à Cahors, pour y rencontrer les Réserves des Jeunes Cadourques. Départ, 13 h.

A PUY-LEVEQUE
Football. — Comme nous l'avions annoncé, la partie jouée à Cahors dimanche par nos soccers contre les Cadourques fut bien une des plus sérieuses pour nos jaunes et bleus en raison de la ferme volonté des deux clubs d'arriver à se surclasser. Malheureusement Cahors possédait un terrain très inégal et difficile aux foulées qui surprend toujours une équipe qui n'y est pas entraînée.

Néanmoins, la première mi-temps menée à toute allure de part et d'autre ne marqua pas de victoire et s' termina par 1 à 1. Mais en deuxième, Daïan, blessé sérieusement dès le début dut quitter le terrain ce qui obligea Puy-l'Evêque à jouer à dix, privé de son meilleur arrière.

Cela donna l'occasion à l'excellent Portier, Boghos de se dépenser un peu plus dans ces bois, ce qu'il fit d'une façon impeccable, pour laquelle il mérite toutes nos félicitations.

Enfin, malgré deux hors-jeu flagrant, l'arbitre des Cadourques leur accorda deux nouveaux buts et la partie qui n'aurait dû, en somme, ne marquer que match nul fut la victoire de Cahors par 3 à 1.

L'attitude des joueurs fut correcte et loyale, mais il n'en fut pas de même de celle de certains membres de l'A. S. P. O. qui de la touche intervenait à tout instant pour insulter les autres. Nous leur laissons pour compte les grossièretés qu'ils nous adressèrent, bien persuadés que nous n'avons jamais rien fait pour nous mériter une pareille attitude de leur part. — F. T.

Match de Championnat. — Dimanche 17 courant, aura lieu sur notre terrain de Côte-Guiral la demi-finale du championnat de la Coupe du Quercy, organisée par la Fédération du Lot.

Cette partie, jouée par La Frégate Cadurcienne et l'U. S. Des Junies classera le finaliste qui devra se disputer ensuite en finale avec l'U. S.

nes athlètes seront vainqueurs de leurs amis.

A SOULLAC

Match amical. — L'U. S. Soullacaise prend sa revanche. C'est par le joli score de 21 à 9, que l'U. S. Soullacaise a eu raison de son adversaire et vainqueur en championnat : Belvès.

Malgré que le match fut amical, il fut aussi acharné que celui du mois de janvier, où notre équipe succombait de justesse. Les « rouges » avaient aujourd'hui la volonté de vaincre et ils y ont réussi.

Les 2 équipes sont au grand complet à l'équipier près, lorsqu'elles pénétrèrent sur le terrain.

Dès le coup d'envoi, le jeu se montre sous un jour favorable pour les rouges, et le ballon vole de mains en mains. Après cinq minutes de jeu sur touche aux 22 soullacais, la ligne d'attaque rouge s'élança résolument et Bonnet dernier servi, ouvrit la marque après une course splendide. Les rouges comme foudroyés par ce succès, redoublèrent d'ardeur et virent leurs efforts couronnés par un essai de Soulacroix. Les blancs semblent désespérés. Leurs attaques sont bloquées dès leur début. Les rouges se dépensent et par 2 fois Rayzal, bien secondé par Bonnet et Cros, franchit la ligne blanche et porte la marque à 9, puis à 12 points en faveur des « rouges ». C'est la mi-temps.

Après le repos, un instant de flottement chez les rouges, permet aux blancs de marquer 3 fois essais. Le jeu devient fiévreux. L'on se pose de tous côtés la même question : Les blancs vont-ils rattraper leur retard ? Les rouges nous donnent la réponse. Dans une rush puissante, les blancs regagnent le terrain perdu, donnent la balle aux trois-quarts, et Soulacroix, sur attaque de toute la ligne, ajoute 3 points au tableau.

Quelques instants après, Rayzal feintant trois adversaires dépose la balle derrière la ligne. Les blancs réagissent : Il est trop tard. Sur un dernier rush des blancs, Delmas porte la marque à 21, et la fin est sifflée, consacrant la nette victoire des locaux.

Les rouges ont aujourd'hui dominé leurs adversaires dans tous les compartiments du jeu. Ils ont fait preuve d'un mordant extraordinaire et ont bien mérité leur victoire. Ils ont montré ce dont ils étaient capables et prouvé l'injustice du sort qui les a empêchés de continuer dans une voie si bien tracée. L'équipe est toute entière à féliciter. A Belvès, Angé et Allegre émergèrent du lot. La tenue des 2 équipes fut excellente et l'arbitrage impartial.

Le Président, d'une voix grave et forte, ouvre la séance et procède à l'audition des témoins ; malgré la foule, un grand silence régnait, et tous les assistants peuvent entendre toutes les paroles.

Le Procureur général, en la personne de M. J. P., fut un avocat de talent et prononça un réquisitoire d'une argumentation telle que rien ne restait dans l'ombre, faisant ressortir avec une grande précision la culpabilité de l'accusé. En terminant, la voix puissante de notre avocat est telle que la foule crie : A mort Carnaval.

L'avocat de Carnaval II, en la personne de M. B. M., présente la défense de l'accusé d'une façon remarquable. Il réfute tous les griefs et méfaits qui sont reprochés par l'accusation. Son geste large, sa voix persuasive, commencent à gagner l'assistance et les derniers mots de sa plaidoirie sont comme un coup de tonnerre qui galvanise ; la foule et les masques crient : Vive Carnaval II.

M. M. S., qui préside le débat magistralement, prononce le jugement dans lequel les attendus sont nombreux et remplis de mots de circonstance, qui soulèvent l'enthousiasme des auditeurs. Carnaval II est condamné à être brûlé vif. C'est alors que J. P., tenant lieu et place de Carnaval, prononce d'une voix sombre mais couragieuse, une défense courte mais émouvante qui lui sauve la vie, car les masques en nombre houscotent les braves Pandores et emmènent Carnaval, Roi de la Mi-Carême.

M. S., qui est le Docteur-Professeur Ignace Senecar, Visigot Libembroocq, obtient un très gros succès par la guérison avec son eau miraculeuse de tous les malades présentés à lui.

La fête de jour se termine par le bal d'enfants travestis ; c'était tellement gentil et gracieux, que les

grands étaient aussi heureux que les petits : quant aux parents, n'en parlons pas.

Le clou de la fête fut le grand bal travesti qui eut lieu dans la salle des fêtes. L'affluence fut telle, qu'on dut ouvrir les portes ; jamais un pareil succès n'avait été atteint. Dans cette salle, bien éclairée, les travestis jetèrent, par leurs couleurs variées, des éclats qui émerveillaient la foule qui se presse autour d'eux.

Les danses se succédèrent dans une gaité générale et un entrain sans pareil. Un travesti qui vient de rentrer est fort remarqué, c'est une jeune fille des environs ; un moment après, c'est le concours des travestis. Alors on fait défilé tous les concurrents, auxquels on donne un numéro, et puis on vote. La demoiselle en question obtient le premier prix. C'est Mlle G., d'Albas ; 2° prix, M. M. Baldy ; 3° prix, la dame à la boule de neige ; 4° prix, Mlle Palmrye ; 5° prix, M. Chateau, coiffeur ; ce dernier obtint un très gros succès. La soirée s'acheva, au désespoir des danseurs, un peu trop tôt, aussi tout le monde se promet de recommencer.

Toutes nos félicitations au Comité de cette fête, ainsi qu'à tous ceux qui prêtèrent leur concours.

Un Spectateur.

Feu de cheminée. — Un feu de cheminée s'est déclaré le 10 mars, à 15 heures, au château de M. le docteur Pélissé, à Luzech.

Grâce à la promptitude des secours un sinistre a pu être évité.

Albas

Football-Association. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

St-Vincent-Rive-d'Oit

Deuil. — Le 10 mars ont eu lieu les obsèques de M. Paul Guilhou de La Croze, à Saint-Vincent-Rive-d'Oit, décédé à l'âge de 64 ans.

A la famille, nous exprimons nos bien vives condoléances.

St-Pantaléon

Carnet rose. — C'est avec un réel plaisir que nous apprenons que Mme Marie-Louise David, née Lasbouygues, des Junies, près Cahors, s'est heureusement accouchée d'une charmante petite fille.

Nos sincères félicitations à l'heureux papa et nos meilleurs vœux de santé pour la maman et la fillette.

Puy-l'Évêque

Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

te, était actuellement en pleine prospérité. Mais la fatalité est venue interrompre son heureuse activité, au moment où il allait enfin pouvoir goûter un peu de bonheur tranquille.

Très sympathique, estimé de tous, M. Pontié emporta les regrets unanimes de la population. Une foule nombreuse, et la Société de Secours-Mutuels en entier, lui ont fait, mardi, un long cortège jusqu'à la sortie de la ville ; puis une forte délégation d'amis et de mutualistes, l'a accompagné jusqu'aux Arques, où l'inhumation a eu lieu dans un caveau de famille.

Nous renouvelons à ses vieux parents, et à toute la famille, l'expression bien sincère de nos condoléances attristées. — L. C.

Luzech

Mi-Carême. — Les fêtes de la mi-carême se sont déroulées dans notre ville avec un éclat tout particulier. Les habitants de Luzech et des communes environnantes avaient répondu en grand nombre à l'invitation du Comité ; c'était la foule des grands jours.

Le programme, qui était des plus attrayants, fut exécuté point par point et ne connut que le succès le plus complet.

Vers 14 heures, la cité s'anime, à tout instant, ce sont des travestis qui traversent la place du Canal, pour se rendre à l'endroit désigné pour la formation du cortège ; les tout-petits passent les premiers, ne voulant pas être en retard ; ils font l'admiration de tout le monde et contribueront, pour une grande part, au grand succès de la fête de jour.

Il est 15 heures, quand la cavalcade, débouchant de l'avenue d'Uxellodunum, arrive sur le canal.

Carnaval II marche en tête, escorté de deux grands gendarmes, jeunes et vigoureux, ces derniers sont encadrés par deux cavaliers travestis, à fière mine. Les masques suivent derrière, l'auto des enfants bien décorée et bien fleurie, vient après, on dirait un immense bouquet de grosses fleurs ; une autre auto décorée, le char de la musique, le char de l'Union Sportive, ferment la marche. Après avoir parcouru les rues de la ville, le cortège se retrouve place du Canal, pour le procès du descendant de Carnaval. La place est noire de monde, quand le tribunal vient prendre place sur l'estrade qui a été aménagée à cet effet.

Le Président, d'une voix grave et forte, ouvre la séance et procède à l'audition des témoins ; malgré la foule, un grand silence régnait, et tous les assistants peuvent entendre toutes les paroles.

Le Procureur général, en la personne de M. J. P., fut un avocat de talent et prononça un réquisitoire d'une argumentation telle que rien ne restait dans l'ombre, faisant ressortir avec une grande précision la culpabilité de l'accusé. En terminant, la voix puissante de notre avocat est telle que la foule crie : A mort Carnaval.

L'avocat de Carnaval II, en la personne de M. B. M., présente la défense de l'accusé d'une façon remarquable. Il réfute tous les griefs et méfaits qui sont reprochés par l'accusation. Son geste large, sa voix persuasive, commencent à gagner l'assistance et les derniers mots de sa plaidoirie sont comme un coup de tonnerre qui galvanise ; la foule et les masques crient : Vive Carnaval II.

M. M. S., qui préside le débat magistralement, prononce le jugement dans lequel les attendus sont nombreux et remplis de mots de circonstance, qui soulèvent l'enthousiasme des auditeurs. Carnaval II est condamné à être brûlé vif. C'est alors que J. P., tenant lieu et place de Carnaval, prononce d'une voix sombre mais couragieuse, une défense courte mais émouvante qui lui sauve la vie, car les masques en nombre houscotent les braves Pandores et emmènent Carnaval, Roi de la Mi-Carême.

M. S., qui est le Docteur-Professeur Ignace Senecar, Visigot Libembroocq, obtient un très gros succès par la guérison avec son eau miraculeuse de tous les malades présentés à lui.

La fête de jour se termine par le bal d'enfants travestis ; c'était tellement gentil et gracieux, que les

grands étaient aussi heureux que les petits : quant aux parents, n'en parlons pas.

Le clou de la fête fut le grand bal travesti qui eut lieu dans la salle des fêtes. L'affluence fut telle, qu'on dut ouvrir les portes ; jamais un pareil succès n'avait été atteint. Dans cette salle, bien éclairée, les travestis jetèrent, par leurs couleurs variées, des éclats qui émerveillaient la foule qui se presse autour d'eux.

Les danses se succédèrent dans une gaité générale et un entrain sans pareil. Un travesti qui vient de rentrer est fort remarqué, c'est une jeune fille des environs ; un moment après, c'est le concours des travestis. Alors on fait défilé tous les concurrents, auxquels on donne un numéro, et puis on vote. La demoiselle en question obtient le premier prix. C'est Mlle G., d'Albas ; 2° prix, M. M. Baldy ; 3° prix, la dame à la boule de neige ; 4° prix, Mlle Palmrye ; 5° prix, M. Chateau, coiffeur ; ce dernier obtint un très gros succès. La soirée s'acheva, au désespoir des danseurs, un peu trop tôt, aussi tout le monde se promet de recommencer.

Toutes nos félicitations au Comité de cette fête, ainsi qu'à tous ceux qui prêtèrent leur concours.

Un Spectateur.

Feu de cheminée. — Un feu de cheminée s'est déclaré le 10 mars, à 15 heures, au château de M. le docteur Pélissé, à Luzech.

Grâce à la promptitude des secours un sinistre a pu être évité.

Albas

Football-Association. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

St-Vincent-Rive-d'Oit

Deuil. — Le 10 mars ont eu lieu les obsèques de M. Paul Guilhou de La Croze, à Saint-Vincent-Rive-d'Oit, décédé à l'âge de 64 ans.

A la famille, nous exprimons nos bien vives condoléances.

St-Pantaléon

Carnet rose. — C'est avec un réel plaisir que nous apprenons que Mme Marie-Louise David, née Lasbouygues, des Junies, près Cahors, s'est heureusement accouchée d'une charmante petite fille.

Nos sincères félicitations à l'heureux papa et nos meilleurs vœux de santé pour la maman et la fillette.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil Municipal. — Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, jeudi prochain, 14 courant, à 20 h. 30, sous la présidence de M. le Docteur Pezet, maire.

Ordre du jour : Fêtes de Figeac ; Questions diverses.

Marché du samedi 9 mars. — Ce marché a eu son importance habituelle, tant par le nombre considérable de visiteurs, que par la quantité de produits exposés à la vente.

Mais le jardinage était rare en raison des méfaits de l'hiver rigoureux et prolongé. Il y a lieu d'espérer qu'avec la température printanière qui semble s'annoncer, l'apport de légumes deviendra bientôt plus abondant et sans doute à des prix plus abordables.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Promotion. — Par arrêté, en date du 1^{er} mars 1929, M. Macabiau, commis de 3^e classe à la perception de Gourdon est promu à la 2^e classe à compter du 1^{er} août 1928.

Nous sommes heureux de lui adresser toutes nos félicitations.

Conseil de révision. — Le conseil de révision pour le canton de Gourdon (1^{er} contingent de la classe 1929), aura lieu à la mairie de Gourdon, le mardi 11 juin, à 10 h. 30 et 11 h. 30.

Réunion générale des Anciens Combattants

Il est rappelé aux camarades Anciens Combattants adhérents de la Section cantonale de Gourdon que la réunion générale de tous les Anciens Combattants du canton aura lieu à la mairie de Gourdon, dimanche prochain, 17 mars, à 15 heures.

On nous assure la présence de M. Pédelmas, Président de la Fédération départementale, qui exposera l'action du Bureau et les revendications à faire valoir à notre Congrès général du 26 mai prochain.

Tous les Anciens Combattants auront à cœur de ne pas manquer cette occasion d'écouter une voix autorisée et de se tenir au courant des questions qui les intéressent.

Milhac

Nécrologie. — Nous avons eu le regret d'apprendre la mort de M. Bourdet père, notaire honoraire, décédé à l'âge de 78 ans.

Sa mort a provoqué dans notre commune et dans la région de vifs regrets, car M. Bourdet jouissait d'une sympathie unanime.

A ses obsèques assistaient une foule considérable qui a suivi le convoi funéraire au cimetière où des discours ont été prononcés par MM. le maire de Milhac, Dubreuil, juge de paix et Linol, notaire à Gourdon.

Nous adressons à M. Bourdet fils, nos bien sincères condoléances.

Labastide-Murat

Nécrologie. — Jeudi ont eu lieu au milieu d'une nombreuse affluence, les obsèques de M. Fénelon Firmin, décédé à Cahors, chez son fils, à l'âge de 77 ans. Le défunt était le frère de Mme Mespuolet, ancienne sage-femme et le frère de M. Pierre Fénelon, fabricant de cierges, rue St-James et de Mme Castan, professeur à l'Ecole supérieure de Moissac.

Nos plus sympathiques condoléances à toute la famille en deuil.

Foot-ball. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil Municipal. — Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, jeudi prochain, 14 courant, à 20 h. 30, sous la présidence de M. le Docteur Pezet, maire.

Ordre du jour : Fêtes de Figeac ; Questions diverses.

Marché du samedi 9 mars. — Ce marché a eu son importance habituelle, tant par le nombre considérable de visiteurs, que par la quantité de produits exposés à la vente.

Mais le jardinage était rare en raison des méfaits de l'hiver rigoureux et prolongé. Il y a lieu d'espérer qu'avec la température printanière qui semble s'annoncer, l'apport de légumes deviendra bientôt plus abondant et sans doute à des prix plus abordables.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Promotion. — Par arrêté, en date du 1^{er} mars 1929, M. Macabiau, commis de 3^e classe à la perception de Gourdon est promu à la 2^e classe à compter du 1^{er} août 1928.

Nous sommes heureux de lui adresser toutes nos félicitations.

Conseil de révision. — Le conseil de révision pour le canton de Gourdon (1^{er} contingent de la classe 1929), aura lieu à la mairie de Gourdon, le mardi 11 juin, à 10 h. 30 et 11 h. 30.

Réunion générale des Anciens Combattants

Il est rappelé aux camarades Anciens Combattants adhérents de la Section cantonale de Gourdon que la réunion générale de tous les Anciens Combattants du canton aura lieu à la mairie de Gourdon, dimanche prochain, 17 mars, à 15 heures.

On nous assure la présence de M. Pédelmas, Président de la Fédération départementale, qui exposera l'action du Bureau et les revendications à faire valoir à notre Congrès général du 26 mai prochain.

Tous les Anciens Combattants auront à cœur de ne pas manquer cette occasion d'écouter une voix autorisée et de se tenir au courant des questions qui les intéressent.

Milhac

Nécrologie. — Nous avons eu le regret d'apprendre la mort de M. Bourdet père, notaire honoraire, décédé à l'âge de 78 ans.

Sa mort a provoqué dans notre commune et dans la région de vifs regrets, car M. Bourdet jouissait d'une sympathie unanime.

A ses obsèques assistaient une foule considérable qui a suivi le convoi funéraire au cimetière où des discours ont été prononcés par MM. le maire de Milhac, Dubreuil, juge de paix et Linol, notaire à Gourdon.

Nous adressons à M. Bourdet fils, nos bien sincères condoléances.

Labastide-Murat

Nécrologie. — Jeudi ont eu lieu au milieu d'une nombreuse affluence, les obsèques de M. Fénelon Firmin, décédé à Cahors, chez son fils, à l'âge de 77 ans. Le défunt était le frère de Mme Mespuolet, ancienne sage-femme et le frère de M. Pierre Fénelon, fabricant de cierges, rue St-James et de Mme Castan, professeur à l'Ecole supérieure de Moissac.

Nos plus sympathiques condoléances à toute la famille en deuil.

Foot-ball. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil Municipal. — Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, jeudi prochain, 14 courant, à 20 h. 30, sous la présidence de M. le Docteur Pezet, maire.

Ordre du jour : Fêtes de Figeac ; Questions diverses.

Marché du samedi 9 mars. — Ce marché a eu son importance habituelle, tant par le nombre considérable de visiteurs, que par la quantité de produits exposés à la vente.

Mais le jardinage était rare en raison des méfaits de l'hiver rigoureux et prolongé. Il y a lieu d'espérer qu'avec la température printanière qui semble s'annoncer, l'apport de légumes deviendra bientôt plus abondant et sans doute à des prix plus abordables.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Promotion. — Par arrêté, en date du 1^{er} mars 1929, M. Macabiau, commis de 3^e classe à la perception de Gourdon est promu à la 2^e classe à compter du 1^{er} août 1928.

Nous sommes heureux de lui adresser toutes nos félicitations.

Conseil de révision. — Le conseil de révision pour le canton de Gourdon (1^{er} contingent de la classe 1929), aura lieu à la mairie de Gourdon, le mardi 11 juin, à 10 h. 30 et 11 h. 30.

Réunion générale des Anciens Combattants

Il est rappelé aux camarades Anciens Combattants adhérents de la Section cantonale de Gourdon que la réunion générale de tous les Anciens Combattants du canton aura lieu à la mairie de Gourdon, dimanche prochain, 17 mars, à 15 heures.

On nous assure la présence de M. Pédelmas, Président de la Fédération départementale, qui exposera l'action du Bureau et les revendications à faire valoir à notre Congrès général du 26 mai prochain.

Tous les Anciens Combattants auront à cœur de ne pas manquer cette occasion d'écouter une voix autorisée et de se tenir au courant des questions qui les intéressent.

Milhac

Nécrologie. — Nous avons eu le regret d'apprendre la mort de M. Bourdet père, notaire honoraire, décédé à l'âge de 78 ans.

Sa mort a provoqué dans notre commune et dans la région de vifs regrets, car M. Bourdet jouissait d'une sympathie unanime.

A ses obsèques assistaient une foule considérable qui a suivi le convoi funéraire au cimetière où des discours ont été prononcés par MM. le maire de Milhac, Dubreuil, juge de paix et Linol, notaire à Gourdon.

Nous adressons à M. Bourdet fils, nos bien sincères condoléances.

Labastide-Murat

Nécrologie. — Jeudi ont eu lieu au milieu d'une nombreuse affluence, les obsèques de M. Fénelon Firmin, décédé à Cahors, chez son fils, à l'âge de 77 ans. Le défunt était le frère de Mme Mespuolet, ancienne sage-femme et le frère de M. Pierre Fénelon, fabricant de cierges, rue St-James et de Mme Castan, professeur à l'Ecole supérieure de Moissac.

Nos plus sympathiques condoléances à toute la famille en deuil.

Foot-ball. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil Municipal. — Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, jeudi prochain, 14 courant, à 20 h. 30, sous la présidence de M. le Docteur Pezet, maire.

Ordre du jour : Fêtes de Figeac ; Questions diverses.

Marché du samedi 9 mars. — Ce marché a eu son importance habituelle, tant par le nombre considérable de visiteurs, que par la quantité de produits exposés à la vente.

Mais le jardinage était rare en raison des méfaits de l'hiver rigoureux et prolongé. Il y a lieu d'espérer qu'avec la température printanière qui semble s'annoncer, l'apport de légumes deviendra bientôt plus abondant et sans doute à des prix plus abordables.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Promotion. — Par arrêté, en date du 1^{er} mars 1929, M. Macabiau, commis de 3^e classe à la perception de Gourdon est promu à la 2^e classe à compter du 1^{er} août 1928.

Nous sommes heureux de lui adresser toutes nos félicitations.

Conseil de révision. — Le conseil de révision pour le canton de Gourdon (1^{er} contingent de la classe 1929), aura lieu à la mairie de Gourdon, le mardi 11 juin, à 10 h. 30 et 11 h. 30.

Réunion générale des Anciens Combattants

Il est rappelé aux camarades Anciens Combattants adhérents de la Section cantonale de Gourdon que la réunion générale de tous les Anciens Combattants du canton aura lieu à la mairie de Gourdon, dimanche prochain, 17 mars, à 15 heures.

On nous assure la présence de M. Pédelmas, Président de la Fédération départementale, qui exposera l'action du Bureau et les revendications à faire valoir à notre Congrès général du 26 mai prochain.

Tous les Anciens Combattants auront à cœur de ne pas manquer cette occasion d'écouter une voix autorisée et de se tenir au courant des questions qui les intéressent.

Milhac

Nécrologie. — Nous avons eu le regret d'apprendre la mort de M. Bourdet père, notaire honoraire, décédé à l'âge de 78 ans.

Sa mort a provoqué dans notre commune et dans la région de vifs regrets, car M. Bourdet jouissait d'une sympathie unanime.

A ses obsèques assistaient une foule considérable qui a suivi le convoi funéraire au cimetière où des discours ont été prononcés par MM. le maire de Milhac, Dubreuil, juge de paix et Linol, notaire à Gourdon.

Nous adressons à M. Bourdet fils, nos bien sincères condoléances.

Labastide-Murat

Nécrologie. — Jeudi ont eu lieu au milieu d'une nombreuse affluence, les obsèques de M. Fénelon Firmin, décédé à Cahors, chez son fils, à l'âge de 77 ans. Le défunt était le frère de Mme Mespuolet, ancienne sage-femme et le frère de M. Pierre Fénelon, fabricant de cierges, rue St-James et de Mme Castan, professeur à l'Ecole supérieure de Moissac.

Nos plus sympathiques condoléances à toute la famille en deuil.

Foot-ball. — Voir à la rubrique « Les Sports ».



Cure de Printemps pour les Parents

Les grandes personnes aussi doivent faire une cure de Pilules Pink pour rétablir leur santé que l'hiver et son cortège de rhumes, de grippe, de refroidissements ont altérée.

La cure des Pilules Pink

est de toutes les cures de saison, la plus simple, la plus active, la moins coûteuse.

500 fr. fixe mensuel et comm. à Agents régionaux, p. vente huile auto. 1^{re} marque ECR. SILVA OIL COMPANY, Salon, B-du-R.

Bibliographie

Un livre d'érudition et de poésie. Pour bien connaître notre Quercy, dans le passé et dans le présent, il faut lire : Le Lot à petites journées

par Eugène GRANGIÉ, préfète de Léon Lafage, illustrations de Mlle Alice Millochau (Nouvelle édition)

Berger-Levrault et Paul Meyzenc, éditeurs, Paris et Cahors, (chez tous les libraires)

EUGÈNE GRANGIÉ Cahors-en-Quercy

(avec dessins de Mlle Alice Millochau) 1 vol. Prix..... 6 fr.

En vente : A CAHORS LIBRAIRIE MEYZENC LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

Au Tic Tac de la Vieille Pendule (Contes quercynois) par Eugène GRANGIÉ

Un volume in-32 de cent pages avec portrait de l'auteur : Prix : cinq francs

En vente : A CAHORS LIBRAIRIE MEYZENC LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

Raymond REY Professeur de l'Université Docteur ès lettres

La Cathédrale de Cahors et les origines de l'architecture à coupoles d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées du Midi de la France

Henri LAURENS, Éditeur, Paris

En vente : A CAHORS LIBRAIRIE MEYZENC LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

Chemin de fer de Paris à Orléans et Compagnie Internationale des Wagons-Lits.

Avec la vitesse, le confort... Des Wagons-Salons de 1^{re} et 2^e classes circulent entre Paris et Bordeaux dans les grands rapides de soirée N° 15 et 16

Ces trains, dont l'horaire commode et la vitesse très élevée ont fait le grand succès, ne le cèdent à aucun rival en matière de confort.

Services de Wagons-Lits 2^e classe entre Paris et Bordeaux et vice-versa

Dans les trains express de nuit 33 et 34 - Paris-Bordeaux, Bordeaux-Paris - circule un Wagon-Lits de 1^{re} et 2^e classes.

Les compartiments de 2^e classe de cette voiture sont plus confortables que ceux des Wagons-Lits à classe unique qui circulent il y a fort peu d'années.

On peut y faire le voyage de Paris à Bordeaux ou vice-versa avec un billet de 2^e classe en payant un supplément ; pour un voyage simple à place entière le total du billet et du supplément ne s'élève qu'à 299 fr. 05 contre 265 fr 40 en 1^{re} classe ordinaire.

Voyagez confortablement entre Paris et Bordeaux

Dans les grands rapides de soirée 15 et 16 - Paris-Bordeaux et vice-versa - circule un Wagon-Salon « Pullman » de 1^{re} classe et un Wagon-Salon « Pullman » de 2^e classe.

Le « Pullman » 1^{re} classe est semblable aux voitures bien connues du Sud-Express.

Le « Pullman » 2^e classe est accessible aux voyageurs munis de billets de 2^e classe moyennant un supplément modéré qui donne au total un prix intermédiaire entre la 2^e et la 1^{re} classe.

Il est luxueux et bien aéré. On y mange à sa place, sans se déplacer pour aller au Wagon-Restaurant.

Il y a ainsi dans les rapides Paris-Bordeaux des places convenant à toutes les préférences.

Chemin de fer de Paris à Orléans

NOTE

Le public est informé que depuis le 6 octobre dernier, les conditions d'admission des voyageurs, dans le train express 78, sont les suivantes : Ce train prendra les voyageurs effectuant un parcours simple : de 300 km. en 1^{re} classe de 600 km. en 2^e classe de 700 km. en 3^e classe

LIVRET-GUIDE OFFICIEL (Edition du Service d'Hiver au 6 octobre 1928)

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans met en vente dans les principales gares de son Réseau, au prix de 3 fr. 50 l'exemplaire, son Livret-Guide Officiel illustré comprenant notamment l'horaire complet des trains au 6 octobre 1928.

Comme précédemment, ce Guide est également adressé à domicile, contre

l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 4 fr. 95 pour la France et 7 fr. 70 pour l'Étranger, en mandat-carte ou timbres-poste français, au Bureau de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert à Paris (13^e).

Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à le faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai d'Orsay ou d'Anvers et remettent leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clés, s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

Nouvelles réductions sur les prix des billets aller et retour de famille

Les billets d'aller et retour de famille à prix réduits, qui offraient déjà de sérieux avantages aux familles effectuant

un parcours d'au moins 300 kilomètres, retour compris, en présentent maintenant de plus appréciables encore.

La famille doit se composer, comme précédemment d'au moins trois personnes, dont le père ou la mère, mais dans ce minimum, une personne peut être remplacée par un seul enfant de 3 à 7 ans au lieu de deux enfants de 3 à 7 ans antérieurement.

D'autre part, le billet peut comprendre, en plus des domestiques, un chauffeur par voiture remise au transport.

Enfin, la réduction de prix est consentie à partir de la deuxième personne au lieu de la troisième personne primitivement. Elle est de 25 0/0 pour la deuxième personne, de 50 0/0 pour la troisième personne et de 75 0/0 pour les suivantes.

Des réductions supplémentaires, variant de 10 à 45 0/0, sont accordées aux familles de trois personnes au minimum effectuant un parcours total d'au moins 400 kilomètres.

L'art en cartes postales

En présence du succès obtenu par les cartes postales illustrées, reproduction fidèle de ses affiches touristi-

ques en couleurs, la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans

vient de faire paraître une nouvelle série de 10 sujets différents (Châteaux de la Loire, sites et monuments de Bretagne, d'Auvergne, d'Entre Loire et Garonne, types espagnols et Nord Africains).

Ces cartes intéresseront tout particulièrement les artistes, les membres de l'enseignement, les collectionneurs et les touristes.

On les trouve dans les principales gares et bureaux de ville du dit réseau au prix de 2 francs la pochette de 10 sujets.

Ces pochettes sont également adressées franco contre l'envoi de la somme de 2 fr. 25 (Etranger : 2 fr. 60), au bureau de la Publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à PARIS (XIII^e).

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS (Personnel intéressé) CAHORS (Lot) INSTALLATION MODERNE ATELIER PRINCIPAL : 1, Rue des Capucins ANNEXE : 4, Rue Frédéric-Suisse 21 PRESSES LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS

SERVICE D'HIVER 1928-29

Table of train schedules for winter 1928-29, covering routes from Paris to Cahors, Cahors to Libos, Cahors to Capdenac, and other regional connections. Includes departure and arrival times for various stations.